

---

**Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte**  
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris  
(Institut historique allemand)  
Band 20/1 (1993)

DOI: 10.11588/fr.1993.1.58167

---

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

est d'ailleurs très sensible dans la région qu'il a explorée. Elle montre que la terre publique a généré partout du service public, que sa présence est indissociable d'une politique, de règlements administratifs, d'un système de gestion autonome (d'où la facile extension de l'immunité aux terres ecclésiastiques) avec conséquences sociales et économiques propres, par quoi l'on rejoint le vaste champ relationnel dont W. R. recommande avec raison la prise en compte. Qui ne voit, d'ailleurs, à travers ses analyses, que l'impulsion principale n'est pas venue de forces économiques souterraines ou d'antagonismes sociaux mécaniques, mais de volontés gouvernantes? Ce sont les raids hongrois qui ont précipité la transformation du patrimoine de l'abbaye de Wissembourg: il a fallu y tailler des bénéfices pour les avoués et les vassaux chargés de le défendre. Du coup, la belle démonstration concernant Bruchsal perd de sa force: une portion de la réserve ne serait-elle pas allée au patron laïque, d'autant que le village figure fin 10<sup>e</sup> siècle dans les biens ressaisis par le duc Otton de Worms (p. 130)? À Marmoutier, il suffit d'un abbé énergique et avisé pour que se produise une réorganisation du patrimoine abbatial. De même, dans les monastères réformés, c'est la Réforme qui a inspiré le changement. N'est-il pas curieux à ce propos que W. R. ait ignoré dans son livre les monastères cisterciens (dont il a abordé l'étude ailleurs), que l'option de vie, donc une »politique« au sens noble du terme, tournait vers l'autarcie économique, et qui contrariaient par là son schéma du »Wandel«?

Si donc le mode d'administration des *villae* n'a pas fondamentalement changé, si les temps et les lieux du »changement« sont si variables, si les décisions et événements politiques à son endroit ont eu autant, sinon plus de poids que les seuls facteurs économiques, si le statut des hommes corvéables doit être soumis à une nouvelle appréciation, on en vient à douter que le schéma directeur, dont les analyses de détail doivent s'écarter si souvent, ait bien été celui qui leur convenait. Quand W. R. affirme (p. 431) que les »Schupposen« de Muri sont devenues au 14<sup>e</sup> siècle »des unités fiscales de mesure« sans fournir la moindre explication de cette métamorphose radicale, ne déclenche-t-il pas lui-même une cascade de questions relatives à la nature, voire à l'origine de la *villa* et du manse, donc de la »Grundherrschaft«?

Ainsi ce bel et riche ouvrage agit-il comme un stimulant pour la recherche. Il démontre la nécessité et l'actualité d'enquêtes nouvelles dans le domaine, pourtant déjà si fréquenté car chacun pressent l'importance des enjeux, de la »seigneurie foncière«, ou plus exactement de l'exercice du pouvoir, des moyens de l'exercer, des rapports entre gouvernants et gouvernés. Il apporte beaucoup, mais il laisse, heureusement, encore beaucoup à découvrir.

Elisabeth MAGNOU-NORTIER, Lille

Martina STRATMANN, Hinkmar von Reims als Verwalter von Bistum und Kirchenprovinz, Sigmaringen (Thorbecke) 1991, VII-85 p. (Quellen und Forschungen zum Recht im Mittelalter, 6).

Par son édition critique de la *Collectio de ecclesiis et capellis* d'Hincmar de Reims, parue en 1990 dans la série Fontes iuris Germanici antiqui in usum scholarum des M.G.H., Martina Stratmann a été confrontée à l'ecclésiologie et à la gestion épiscopale de l'époque de la maturité carolingienne. Elle en a recherché systématiquement les traces dans l'œuvre d'Hincmar comme dans les témoins de son action, Flodoard en tête, et livré à part le résultat dans un ouvrage bref mais solidement étayé, qui, vu du côté français, apporte un utile complément institutionnel, à réinsérer dans la somme de Jean Devisse.

L'auteur passe d'abord en revue les diverses attestations de l'usage de l'écrit dans l'administration épiscopale: *capitula* synodaux et *litterae formatae*, *tractoriae* prises dans un sens détourné de lettres d'excuses pour non-réponse à une convocation, pratiques d'archivage (par exemple l'apposition sur un document reçu de la date d'arrivée; une lettre partie de Rome le 5 janvier arrive à Reims le 11 mars: p. 11, n. 42), usage encore de l'écrit dans les jugements et

dans les procédures d'élection épiscopale. L'inventaire est ensuite fait des interventions dans le diocèse, appuyées sur l'exaltation du rôle de l'*episcopus/speculator*: réseau plus ferme des auxiliaires de l'évêque (archidiaques et archiprêtres), surveillance des églises et monastères, pratique des visites et synodes, soin des pauvres et justice diocésaine, relations avec les suffragants. On voit enfin Hincmar à l'œuvre pour protéger son patrimoine, soutenir les constructions, instruire le clergé. Un appendice est consacré à l'enregistrement des oblats de Saint-Remi de Reims.

Le témoignage involontairement livré par Hincmar sur le fonctionnement de l'église séculière du IX<sup>e</sup> siècle est à double titre exceptionnel, par l'ampleur des sources, malgré l'indigence des documents originaux, et par le rôle mais aussi le caractère du prélat, »insupportable dominateur de sa province, tatillon jusqu'au détail« pour reprendre les mots de J. Devisse (mais ne sont-ce pas là les conditions psychologiques qui font les meilleurs témoins pour l'historien, au moins quant à la quantité des sources?). En conclusion, et me semble-t-il à bon droit, Martina Stratmann insiste sur le fait que, même déformé, le témoignage reste valide pour l'ensemble de l'épiscopat carolingien. Elle a dressé un bon état des lieux et confirmé que l'église franque ne manque pas de têtes. Reste la lancinante question de fond, de savoir sur quel vécu paroissial ou encore sur quelles pratiques culturelles venaient s'articuler cette ecclésiologie de prélat savant et cette diplomatie de lettré: il semble bien que la réponse soit, encore aujourd'hui, affaire d'humeur.

Olivier GUYOTJEANNIN, Paris

The Annals of St-Bertin. Ninth-century Histories, volume I, translated and annotated by Janet L. NELSON, Manchester and New York (Manchester University Press) 1991, VIII–267 S. (Manchester Medieval Sources series).

Janet Nelson tritt seit vielen Jahren in zahlreichen Publikationen als ausgewiesene Kennerin des 9. Jhs. und besonders der Zeit Karls des Kahlen hervor. Ihre nun vorgelegte Übersetzung der Annales Bertiniani, der westfränkischen Fortsetzung der Reichsannalen, stellt den ersten Band einer geplanten Reihe von kommentierten englischen Übersetzungen mittelalterlicher Quellen dar, deren Ziel es ist, dem Studenten den Zugang zu mittelalterlichen Texten zu erleichtern und ihm möglichst viel Material bequem an die Hand zu geben. In langjähriger Arbeit ist hier eine reichlich kommentierte Ausgabe entstanden, die den neuesten Forschungsstand zur spätkarolingischen Geschichte einbezieht. Dies ist besonders zu begrüßen, zumal die bis heute maßgebliche Ausgabe der Annales Bertiniani von Levillain/Grat, die Nelsons Übersetzung zugrunde liegt, sich auf Literatur stützt, die über 40 Jahre alt ist.

Da sich die Übersetzung in erster Linie an Studenten richtet, wurde ihr eine ausführliche Einleitung vorangestellt, in der die Bedeutung der Annales Bertiniani als hervorragendster Quelle für das 9. Jh. betont wird, die weder offiziöse Geschichtsschreibung sein will, noch sich in kurzen Notizen erschöpft. Um die Unterschiede zu herkömmlichen Annalen deutlich zu machen, stellt Nelson der Annalenproduktion im allgemeinen die besonderen Entstehungsbedingungen der Annales Bertiniani gegenüber.

Die Forschung teilt die Annalen von St. Bertin in drei Abschnitte ein. Der erste von 830–835 reichende Block wird seit Levillain der Autorschaft des Erzkaplans Fulco, der 835 die Verwaltung des Metropolitansitzes Reims übernahm, zugeschrieben. Als Verfasser des zweiten Abschnitts von 835 bis Anfang 861 gilt Prudentius von Troyes, was auf eine Aussage Erzbischof Hinkmars von Reims zurückgeht, der als Autor des letzten Teils von 861–882 feststeht.

Nelson zweifelt nun an der Annahme eines einzigen Autors für den ersten Abschnitt und seiner Identifikation mit Fulco. Levillains stilistische Argumentation reiche nicht aus, Mitte 835 einen Bruch in der Verfasserschaft zu konstatieren. Vielmehr erwägt Nelson eine Team-